

COUP d'oeil SUR



FONTENOY

Janvier 2007

SOMMAIRE

Mot du Maire

Nouveaux Fontenoyens

Etat Civil

Travaux

Forêt communale

Gestion des déchets

Station d'épuration

Nouvelle facturation eau et assainissement

Boues d'épandage

Renseignements mairie

Rappel des sigles

Saint Nicolas 2006

Le mot du Maire

Les chiffres de recensement 2006 pour notre commune ont été publiés récemment : nous sommes donc officiellement 348 Fontenoyens !

J'en profite pour remercier vivement Mademoiselle Schweitzer, agent recenseur, qui a effectué un travail difficile et ingrat.

En juillet 2006, l'acte de rétrocession du lotissement « Le Jardin Greffier » a été signé chez le notaire, mais on attend toujours la validation par le service des hypothèques. Après cela, la voirie, les espaces verts restants, les réseaux passeront dans le domaine public de la Commune sauf l'Allée du Bois Juré, espace privé des deux riverains.

Il est à noter que les habitations construites à l'entrée du village font partie du domaine privé de Monsieur Geoffroy ; les branchements aux réseaux communaux ont été financés par les aménageurs et les propriétaires.

La Commune a amélioré (et non installé) son propre réseau d'assainissement de la rue de la Libération pour faciliter l'évacuation des eaux usées pour le côté pair de toute la rue.

De 2004 à 2006, la Commune a dû réaliser d'importants travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement dans bon nombre d'autres rues du village.

Des études sont lancées pour d'autres secteurs.

Tout cela a un coût énorme pour la Commune et les usagers malgré les subventions !! Mais quel bel effort pour l'environnement.

L'environnement est au cœur de tous les débats et je tiens à remercier toutes les personnes qui y contribuent... par le tri sélectif, l'entretien et l'embellissement de l'espace public situé devant chez eux et bien d'autres actions encore...

Cette rubrique me permet de remercier aussi toutes les personnes qui apportent leur contribution à la vie du village.

Enfin, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons à toutes et à tous une bonne santé, un travail satisfaisant, une vie familiale prospère pour cette nouvelle année.

Jeanne BLUETTE

Les Nouveaux FONTENOYENS

Nous souhaitons la bienvenue au village à :

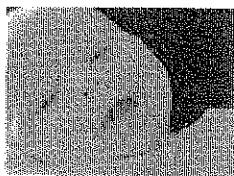
<i>M. et Mme BERTELLE Xavier</i>	<i>20 rue de la Libération</i>
<i>M. BROUCKE Cyrille et Mme RUBERT Sandra</i>	<i>17 rue de la Libération</i>
<i>M. DIDIER David et Mme ROYER Laurence</i>	<i>15 rue du Haut-Buisson</i>
<i>M. et Mme GAMBIER Nicolas</i>	<i>27 rue de la Libération</i>
<i>M. GRAF Cécil et Mme MIRAULT Natacha</i>	<i>11 rue de la Loi</i>
<i>M. KREMER Karl et Mme BLUEM Isabelle</i>	<i>56 rue du Monument</i>
<i>M. LASSALLE Benoît</i>	<i>15 rue de la Libération</i>
<i>M. et Mme MAIRE Alain</i>	<i>6 Chemin du Chauffour</i>
<i>M. et Mme SCHMITT Alexandre</i>	<i>6 rue du Haut-Buisson</i>

Nous rappelons que la Mairie est le passage obligé pour :

- *Toute demande de carte d'identité, de passeport ou d'autorisation de sortie du territoire*
- *Le recensement pour le Service National pour les jeunes filles et jeunes gens dès l'âge de 16 ans*
- *L'inscription sur les listes électorales ainsi que l'inscription des enfants à l'école maternelle ou élémentaire.*
- *L'obtention d'un permis de construire, d'une autorisation d'occupation du domaine public, d'une déclaration de travaux ne nécessitant pas de permis de construire tels que modification de façades, extensions, créations de pièces habitables, murets, clôtures...*

La Mairie est à la disposition de tous pour tout autre renseignement.

Etat Civil



Naissances



<i>Le 16 février 2006</i>	<i>Rafaël RICLOT</i>	<i>20 rue de la Libération</i>
<i>Le 18 juin 2006</i>	<i>Thomas ROUSSET</i>	<i>6 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Le 23 juin 2006</i>	<i>Hadrien HEIMEN</i>	<i>5 rue du Haut-Buisson</i>
<i>Le 27 août 2006</i>	<i>Maël CODEMARD-MARHINO</i>	<i>4 rue de la Libération</i>
<i>Le 10 novembre 2006</i>	<i>Clara BILLER</i>	<i>20 place des Herbuelles</i>

Bienvenue à tous et félicitations aux parents

Décès

Le 10 juillet 2006 *Jacqueline LUPI*

Toutes nos condoléances à la famille

TRAVAUX

Les travaux annoncés dans le bulletin Municipal de janvier 2006 ont été menés à terme, à savoir :

Financés par la Communauté de Communes de Hazelle et le Conseil Général :

Voirie et enfouissement de réseaux : rue du Muguet

Voirie : Chemin Communal n°4 vers Sexey

Financés par la Commune, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général :

Réseaux d'assainissement :

- Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées rue de la Libération
- Amélioration du réseau unitaire d'une partie de la rue de la Libération
- Construction de déversoirs d'orage sur la placette de la rue de la Libération et de la rue du Monument

Ces constructions sont destinées à moduler le flux des eaux pluviales dans les zones ayant un réseau unitaire

- Amélioration du taux de collecte des eaux usées pour la déconnexion de fosses septiques accessibles

Financés par la Commune :

Démolition et reconstruction du plafond de la station de pompage, plafond qui menaçait de s'effondrer.

PERSPECTIVES 2007

Travaux et études financés par la Communauté de Communes de Hazelle et le Conseil Général :

- Voirie et enfouissement de réseaux : rue de la Chipette
- Etudes pour aménagements de la partie encaissée rue du Monument pour des raisons de sécurité routière

Etudes :

- Projet de restructuration des locaux et espaces communaux pour des raisons de sécurité et d'accessibilité
- Projet de plan de zonage d'assainissement (pour la **totalité** de la Commune) et redéfinition du périmètre de protection de captage d'eau pour des raisons environnementales

Les études et les travaux seront menés par ordre de priorité conditionné par l'aspect budgétaire. Des subventions seront demandées à l'Etat, à l'Agence de l'Eau, au Conseil Général, à la CAF....

Forêt communale

Informations générales :

Création d'une place de dépôt :

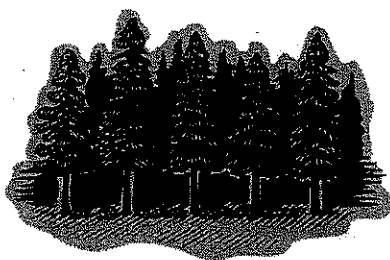
La commune a créé cet emplacement de 900m² pour que les exploitants forestiers puissent déposer le bois façonné et permettre aux camions le chargement. Auparavant le stockage se faisait de façon aléatoire et mal adaptée aux besoins de clients éventuels.

Coupe sanitaire :

La commune avait délibéré au cours de l'année 2006 en accord avec l'ONF, pour l'exploitation sanitaire de diverses parcelles ; le lot a été attribué à la société POLI. SA par vente amiable.

Dans ce genre de transaction seul les arbres martelés ou griffés sont abattus. Depuis le démarrage du chantier, Mr Collin chef de district forestier a constaté que des arbres non marqués ont été coupés. Le délit ayant été reconnu par l'exploitant, la commune avec l'aide technique et juridique de l'ONF se réserve le droit de poursuivre l'entreprise coupable des préjudices causés tant financiers qu'environnementaux.

Le procès verbal a été envoyé au procureur, ce qui impose à la commune de ne pas déplacer les arbres abattus frauduleusement tant qu'une décision de justice ne sera pas rendue. Le débardage occasionne des dégâts temporaires sur les chemins qui seront remis en état dès que l'exploitation sera achevée.



Environnement et gestion des déchets...

Ramassage des encombrants :

*Le ramassage des objets encombrants se fera cette année en deux passages.
Le calendrier des dates retenues nous sera communiqué ultérieurement.*

Les déchets verts :

L'emplacement de dépose des déchets verts a été réaménagé suite à la création de la plate forme de stockage du bois.

Veillez à bien séparer les déchets en fonction de leur composition (respecter la signalisation) afin qu'ils puissent rejoindre la filière de traitement la plus appropriée.

Création d'une déchetterie :

Le projet de construction d'une déchetterie en partenariat avec la CC du Massif de Haye est aujourd'hui bien engagé.

Définition:

- *Une déchetterie est un espace aménagé, gardienné, clôturé où le particulier (éventuellement les professionnels) peut apporter ses déchets encombrants ainsi que d'autres déchets en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent (ADEME)*

Objectif :

- *La déchetterie permet de trier puis de diriger vers les filières adéquates les déchets qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte classique des ordures ménagères.*

Localisation:

- *La zone d'implantation est déterminée par le calcul d'un barycentre correspondant à un temps de conduite d'une durée de 10mn maximum pour les usagers les plus éloignés. Cette zone se situerait sur la commune de Fontenoy, à proximité du bassin des eaux pluviales de la ZI Gondreville-Fontenoy. (Une éventuelle participation de Villey-le-Sec comme utilisateur n'influe pas sur cette position géographique)*

Type:

- *Après évaluation du dimensionnement et acquisition du terrain, le choix reste à faire entre une réalisation de type circulaire (quais sur deux rangées) ou linéaire (quais sur une rangée).*

Dimensionnement:

Le dimensionnement correspond aux besoins d'une population estimée à terme à 10000 habitants.

- *7 à 8 quais : tout venant (2), ferraille (1), cartons (1), bois (1), gravats(1), et quai(s) de réserve (1à2)*
- *1 local à DMS*
- *1 benne hors quais pour les DEEE*
- *1 auvent à huiles...*
- *1 plate forme d'AV pour le verre, JRM, textile...*

INDEX

* **Déchetterie:** Nom déposé qui a fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'Administration. (L'Académie écrit 'déchèterie')

* **Tout venant:** Appareils ménagers usagés, mobilier...

* **DMS:** -Déchets Ménagers Spéciaux- Batteries, piles, tubes fluorescents, produits photographiques, huiles de vidanges et végétales, peintures, colles, vernis.

* **DEEE:** -Déchets Equipements Electroniques et Electriques- Ordinateurs, téléphones...

* **AV:** -Apport Volontaire-

* **JRM:** -Journaux Revues Magazines -

* **Déchets verts :** Tailles de haies, branchages, feuilles, tontes de gazon, uniquement (Voir Nota)

NOTA :

Même s'ils sont de couleur verte, les tuyaux d'arrosage, les vieux vélos et autres objets non végétaux ne font pas partie de la liste !

Station d'épuration intercommunale de Gondreville-Fontenoy

Cette station a été mise en service le 1^{er} novembre 2006 et inaugurée le 18 du même mois

Les travaux de construction, démarrés en Avril 2005 on été terminés à la fin de l'été 2006. Après une période d'essais, de réglages et de mise en service progressive, la station assure officiellement son rôle environnemental depuis le début du mois de Novembre. Avec une capacité de 4000 équivalents – habitants, cette installation permet de traiter les eaux domestiques de Fontenoy, de Gondreville et des bâtiments de la zone internationale.

Les eaux usées en provenance des 2 communes et des bâtiments de la Zone Internationale sont acheminées à la station dans un réseau collecteur par l'intermédiaire de 3 stations de relevage à Gondreville et 1 station de relevage à Fontenoy.

Les eaux épurées sont déversées dans la Moselle.

Les boues séchées sont stockées, puis prises en charge pour être épandues sur des terres agricoles suivant un plan précis étudié par SEDE-Environnement et par la DDAF.

Le SIA (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement) a signé un contrat avec 3 agriculteurs de Gondreville pour assumer cet épandage.

Le montant des travaux s'est élevé à 1.750.000 Euros financés par :

L'Agence de l'Eau Rhin – Meuse (504.000 Euros)

Le Conseil Général de Meurthe et Moselle (215.000 Euros)

Un fonds de concours de la Zone Internationale (520.000 Euros)

Des emprunts (20 et 25 ans) effectués par le SIA (511.000 Euros)

Le SIA a délégué à la société Véolia-Eau CGE la gestion, la surveillance du fonctionnement et la maintenance de cet ensemble « stations de relevage – réseau collecteur – Station de pompage – épandage des boues ».

Tous les frais de construction et de fonctionnement seront évidemment répercutés sur le prix du mètre-cube d'eau consommée. Pour la première facturation semestrielle, ils seront multipliés par 2/6 puisque la station n'aura fonctionné qu'en Novembre et Décembre, soit deux mois sur six.

Voir nouvelle facturation au dos

EAU-ASSAINISSEMENT

Factures à venir

La facture émise par la Commune de Fontenoy fin janvier 2007, pour la consommation du deuxième semestre 2006 intégrera les chiffres suivants (tarifs non modifiés pour le moment):

eau : 0,66 € H.T. /m3

assainissement : 0,93 € H.T./m3

abonnement : 7,62 € H.T.

Taux de T.V.A. appliqué sur toutes ces sommes : 5,5%

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Gondreville-Fontenoy ainsi que le délégataire VEOLIA EAU (anciennement CGE) fera parvenir ultérieurement les montants de leurs prestations, dont le détail est indiqué ci-dessous :

Syndicat (investissement + fonctionnement) : 0,48 € H.T./m3 X2/6

Véolia (fonctionnement) : 0,225 € H.T./m3 X2/6

Véolia (abonnement) : 2^{ème} semestre 2006 : 5 € H.T. X2/6 soit 1,67€ terme échu
1^{er} semestre 2007 : 5,10 € H.T. début du terme

Taux de T.V.A. appliqué sur toutes ces sommes : 5,5%

N.B : L'abonnement à Véolia doit toujours être facturé en début de semestre d'où les 5,10 € facturés en janvier 2007

La Commune se tiendra à votre disposition le moment venu pour tous renseignements complémentaires.

LE TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Gondreville-Fontenoy sur Moselle est mise en service depuis le 10 juillet 2006. C'est un grand progrès pour l'environnement et la qualité de l'eau de notre rivière, la Moselle. Tous les jours, chacun d'entre nous rejette une grande quantité d'eau usées pour ses besoins ménagers et sanitaires. Grâce à notre station d'épuration, ces eaux sont traitées et épurées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Une station d'épuration produit donc de l'eau épurée mais également des boues.

Le Syndicat, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et les différentes instances administratives, a donc réfléchi à la solution la plus adaptée au recyclage de ces boues. Après la nomination d'un bureau d'études, Sede Environnement, le Syndicat a retenu la solution de la valorisation des boues par épandage agricole et étudie actuellement un plan d'épandage conforme aux réglementations en vigueur.

La qualité des boues produites permet une utilisation en apport fertilisant sur les terrains d'agriculteurs volontaires. Lorsque la station produit ses boues, celles-ci sont concentrées par table d'égouttage et stockées sur le site en silo. La capacité de stockage du silo est de 850 m³ pour 9 mois de stockage. Le périmètre d'étude du plan d'épandage concerne 3 agriculteurs gondrevillois et couvre une superficie potentielle d'épandage de 132,81 hectares répartis exclusivement sur la Commune de Gondreville. Il est bon de noter que cette superficie d'épandage est largement suffisante à la production de boues envisagée.

La pérennité de la filière de valorisation agricole sera en partie assurée par un suivi et une auto-surveillance des épandages (contrôle des boues, programme prévisionnel d'épandage, suivi des sols, bilan agronomique). Ce suivi sera réalisé par la société fermière, Véolia Eau CGE. La Collectivité, quant à elle, paie l'intégralité du coût. Elle tire ses ressources de la redevance d'assainissement figurant sur les factures d'eau.

L'activité d'épandage agricole est subordonnée au dépôt obligatoire d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès des services de la Préfecture. Ce dernier devrait être validé par les services préfectoraux d'ici janvier 2007, permettant ainsi à la société fermière de pratiquer les premiers essais d'épandage au printemps 2007.

Le monde agricole est ici un partenaire fidèle du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Gondreville-Fontenoy sur Moselle sur lequel il faudra savoir compter.

Fait à Gondreville, le 28 novembre 2006.
Isabelle Vuillemin
Secrétaire du Syndicat d'Assainissement
Gondreville-Fontenoy

Rappel de quelques sigles

ADAPEC	Association intercommunale Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant des activités comme: <ul style="list-style-type: none">• Le club d'aquarelle• La bibliothèque• Le centre aéré pendant les vacances d'été... Présidente: Madame Nathalie THOUVENOT
SIS-FAS	Syndicat intercommunal scolaire Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant: <ul style="list-style-type: none">• la construction et l'entretien des locaux scolaires• les frais d'investissement et de fonctionnement pédagogiques• le transport scolaire en association avec le Conseil Général Président: Monsieur Jean-Marc VEITMANN, Adjoint à Aingeray
SIA	Syndicat intercommunal Gondreville- Fontenoy pour le transport et le traitement des eaux usées Président: Monsieur Gérard BOULANGER, Adjoint à Gondreville
ZIA	Zone intercommunale d'activités Gondreville-Fontenoy gérée par un syndicat mixte. Présidente: Madame Michèle PILOT, Vice-Présidente du Conseil Général de Meurthe et Moselle
CC de Hazelle	Communauté de communes de Hazelle comprenant les communes de Villey Saint Etienne, Fontenoy, Francheville, Jaillon et Avrainville dont les principales compétences sont: <ul style="list-style-type: none">• les ordures ménagères• la protection incendie• la distribution de l'énergie électrique et du gaz• l'éclairage public• la voirie Président: Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, Maire de Villey Saint Etienne
SNCL	Ski nautique club lorrain basé à Fontenoy sur Moselle Président: Monsieur Jean-François ROUSSELOT
ACCA	Association communale de chasse Président: Monsieur Marc ROUERS
CCAS	Centre communal d'action sociale Présidente: Madame Jeanne BLUETTE, Maire de Fontenoy Membres: élus et bénévoles

INFORMATION MAIRIE

MAIRIE: Tél: 03.83.63.90.38

Ouverture au public: le mercredi : 16 H à 18 H
le vendredi : 18 H à 19 H

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour:

- le travail administratif
- réception du public en cas de nécessité

le lundi : 8 H à 12 H
14 H à 18 H
le mercredi : 14 H à 17 H
le vendredi : 8 H à 12 H

LE MAIRE (en cas d'urgence): Tél: 03.83.63.69.44



Bulletin municipal : janvier 2007

Direction de la publication : Jeanne Bluette

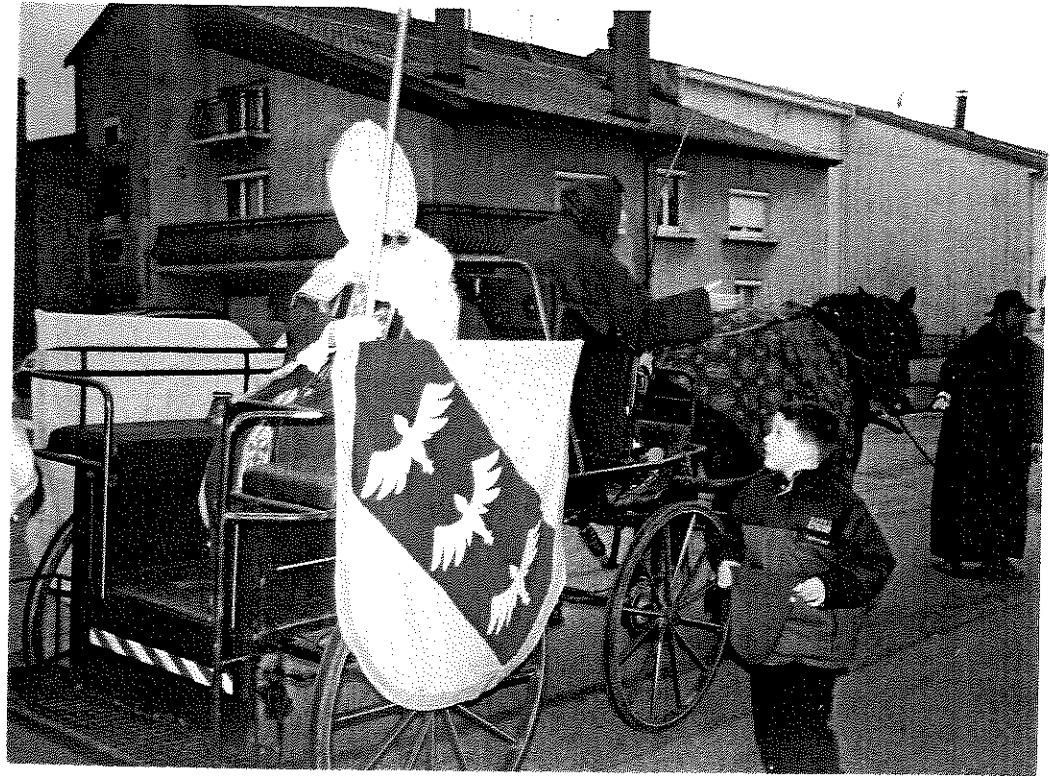
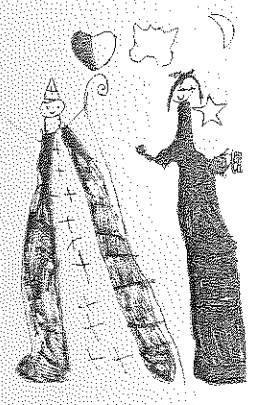
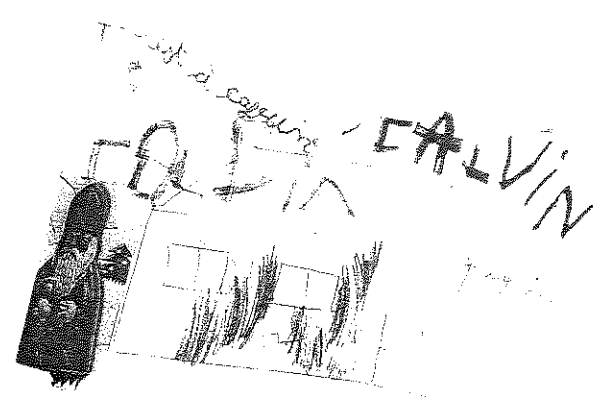
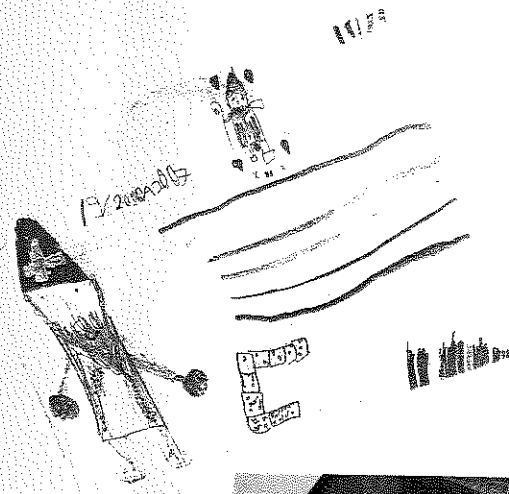
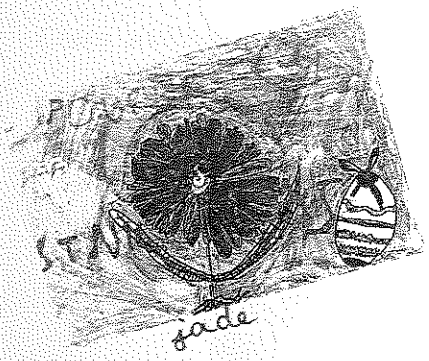
Comité de rédaction : Jeanne Bluette, Francis Geoffroy, Jean-Marie Cassinat,
Jean-Marie Kessler, Isabelle Vuillemin,

Dépôt légal n° 1240

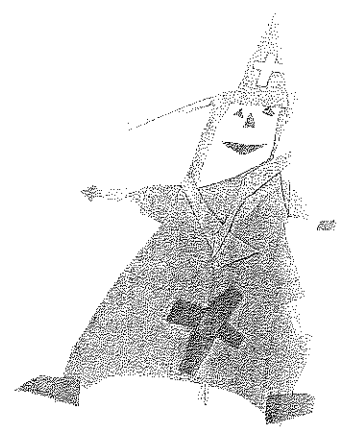
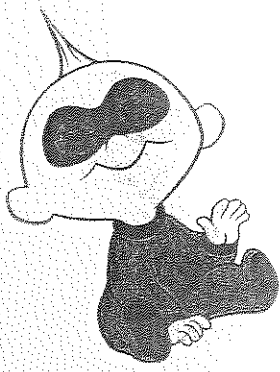
En 2006,

Saint-Nicolas en bel attelage !

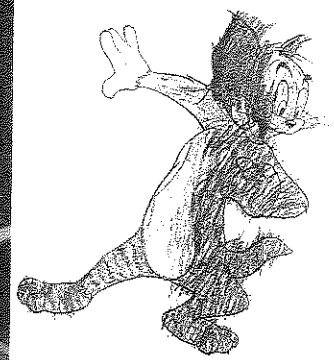
saint nicolas je l'aime
C'est à fuir



Noël



Clara nullement impressionnée par sa première rencontre avec le Saint Patron...



calvin

